

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2021042

Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Des décisions ont été prises, et portent sur :

- L'attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'administration et notamment les secours alimentaires et financiers ainsi que les domiciliations ;
- Décision du 23 Juin 2021 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le CCAS de Sète et L'AUBERGE DE BAGATELLE.
- Décision du 23 Juin 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'Ecole des Parents et des Educateurs (E.P.E)
- Décision du 23 Juin 2021 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le CCAS de Sète et LA FORGE DE QUILLAN (Du 12/07/21 au 16/07/21).
- Décision du 23 Juin 2021 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le CCAS de Sète et LA FORGE DE QUILLAN (Du 09/08/21 au 12/08/21).
- Décision du 24 Juin 2021 relative à la signature d'une convention de partenariat et de mise à disposition d'un bureau à la Villa d'Este entre le CCAS de Sète et la Mission Locale d'Insertion (M.L.I.)
- Décision du 24 Juin 2021 relative à la Régie d'avances et de recettes – Mixte du service autonomie - Abroge et remplace
- Décision du 24 Juin 2021 relative à la Régie d'avance du Centre Social Nicolas Gabino - Abroge et remplace
- Décision du 24 Juin 2021 - Centre Social Villefranche - Création d'une régie d'avance
- Décision du 1^{er} Juillet 2021 relative à la signature d'un Avenant n°1 à la convention de prestation de service avec l'association IN CORPORE - Atelier philo parents enfants

- Décision du 1^{er} Juillet 2021 relative à la signature d'un Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le CCAS de Sète et l'association MA VIE.
- Décision du 1^{er} Juillet 2021 relative à la signature d'une convention avec les associations Concerthau - APIJE- Habitat Jeunes - Cap au large - Etre o monde -Passerelles insertion - Groupe SOS.
- Décision du 1^{er} Juillet 2021 relative au Service AGL - repas des seniors - Création d'une régie de recettes.
- Décision du 2 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de volontariat - Mr FONTANA Rafaël - avec le CCAS de Sète au profit du Centre Social.
- Décision du 2 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de volontariat - Mr VILLAUME Philippe - avec le CCAS de Sète au profit du Centre Social.
- Décision du 2 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de volontariat - Mme RIOS Pauline - avec le CCAS de Sète au profit du Centre Social.
- Décision du 2 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de volontariat - Mr GIL Louka - avec le CCAS de Sète au profit du Centre Social.
- Décision du 2 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le CCAS de Sète et GAMELAB.
- Décision du 2 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le CCAS de Sète et LA BRIGADE DU JEU.
- Décision du 12 Juillet 2021 relative à la Clôture de la Régie de recettes de La Passerelle.
- Décision du 12 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le CCAS de Sète et la compagnie MOSO.
- Décision du 12 Juillet 2021 relative à Régie centralisée de recettes et d'avances du service Petite Enfance – Abrogation.
- Décision du 13 Juillet 2021 relative à la Régie de recettes du Centre Social Gabino – Abrogation.
- Décision du 19 Juillet 2021 relative à la signature d'une convention de partenariat entre le CCAS de Sète et la CARSAT Languedoc Roussillon dans le cadre du dispositif OSCAR.
- Décision du 2 Août 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition des locaux de la Passerelle entre le CCAS de Sète et la société LIZLAND.
- Décision du 11 Août 2021 relative au Service Petite Enfance - Création d'une régie d'avance.
- Décision du 11 Août 2021 relative au service AGL - Régie d'avance – Abrogation.
- Décision du 11 Août 2021 relative à la signature d'une convention de partenariat à passer entre le CCAS de Sète et l'Académie Multi-Artistique de Médiation Intergénérationnelle (AMMI).
- Décision du 16 Août 2021 relative à la signature d'une convention entre ANDES et L'Epicerie Solidaire du CCAS de Sète pour le CNES 2021.
- Décision du 8 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention d'accueil en résidence entre le CCAS de Sète et la Compagnie MOSO.
- Décision du 8 septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de la salle de danse de la Passerelle entre le CCAS de Sète et l'association CASA DE ESPANA.
- Décision du 8 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de volontariat entre le CCAS de Sète et Mr RODRIGUEZ Maurice au profit du centre social.
- Décision du 9 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association CONCERTHAU.
- Décision du 9 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle entre le CCAS de Sète et l'association LES FANAFIONNELS.

Accusé de réception en préfecture
14-2021-0188-21021
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de signature : 20/10/2021

- Décision du 9 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle entre le CCAS de Sète et l'association FLAMENCO PURO.
- Décision du 13 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association VIA VOLTAIRE.
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de deux salles entre le CCAS de Sète et l'association LES LIEUX DU LIEN.
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association PATCHWORK CETTOIS.
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association pour le Droit à l'Initiative Economique. (ADIE).
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et La Maison des Adolescents 34 (MDA 34).
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association La MATRICE de THAU.
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention d'accueil en résidence entre le CCAS De Sète et l'association l'AWANTURA.
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association EN CORPS EN VOIX.
- Décision du 14 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et l'association RENAISSANCE 34.
- Décision du 15 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de deux salles entre le CCAS de Sète et le CIDFF.
- Décision du 15 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau au Centre Social Gabino entre le CCAS de Sète et la Mission Locale d'Insertion (MLI).
- Décision du 15 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau entre le CCAS de Sète et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de L'HERAULT.
- Décision du 15 Septembre 2021 relative à la signature d'une convention d'accueil en résidence entre le CCAS de Sète et l'association TO MIX OR NOT.

Les termes de ces décisions sont détaillés dans le document mis à disposition du Conseil lors de la présente séance.

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-Présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021042-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DU SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2021, il convient de modifier le budget du Service d'aide et d'accompagnement à domicile de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 016 : Dépenses afférentes à la structure
Nature 6541 : Créances admises en non valeurs : + 3 504,57 €

Recettes

Chapitre 17 : Produits de la tarification
Nature 733111 : Service d'aide et d'accompagnement à domicile : + 3 504,57 €

Modification des dépenses

Chapitre 012 : Dépenses afférentes au personnel

Nature 64111 : Rémunération principale : - 15 100,00 €

Chapitre 011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Nature 6251 : Frais de déplacements : + 15 100,00 €

Je vous propose donc :

D'APPROUVER : les modifications du budget 2021 du Service d'aide et d'accompagnement à domicile telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021**

**Objet : BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2022 DU SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le budget prévisionnel exercice 2022 du service d'aide et d'accompagnement à domicile est soumis à votre approbation, il présente la situation suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>DEPENSES</u>		
Groupe I	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	93 500,00	
Groupe II	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 608 654,11	
Groupe III	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	64 513,00	
	TOTAL DES DEPENSES	2 766 667,11	
	<u>RECETTES</u>		
Groupe I	PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		2 604 267,11
Groupe II	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		162 400,00
Groupe III	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		0,00
	TOTAL DES RECETTES		2 766 667,11
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 766 667,11	2 766 667,11

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>DEPENSES</u>		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 524,19	
	TOTAL DEPENSES	1 524,19	
	<u>RECETTES</u>		
28	INVESTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 524,19
	TOTAL RECETTES		1 524,19
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 524,19	1 524,19

En conséquence, la tarification, calculée sur la base de 116 780 heures prévisionnelles qui se décomposent de la manière suivante :

- 106 500 heures Conseil départemental
- 4 280 heures autres caisses
- 6 000 heures payantes

Nous conduits à présenter un tarif horaire de **22,19 €**.

Ce budget ne sera rendu exécutoire, qu'après la validation du Conseil Départemental, suite à la procédure contradictoire qui fixera définitivement le tarif horaire.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER : le budget prévisionnel du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessus et détaillé dans le document ci-joint.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme

Par délégation du président,

Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021044-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2021045

**Objet : FACTURATION DES DEPLACEMENTS "SERVICE" REALISES PAR LES AIDES A
DOMICILE, AUX PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LE SAAD**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le budget prévisionnel 2021 de notre service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) a fait l'objet d'une procédure contradictoire le 12 mai 2021. Dans son rapport du 20 mai 2021, le conseil départemental rejette les dépenses engagées au titre de l'accompagnement des personnes âgées (courses, visites ...) en l'absence de recettes en contrepartie.

Pour l'exercice 2022, je vous propose donc de mettre en place une facturation de ces déplacements, aux personnes accompagnées par le SAAD, conformément à la proposition du conseil départemental, à hauteur de 0.40 cts / km.

Compte tenu de ces éléments je vous propose donc :

DE DECIDER : la facturation des indemnités kilométriques aux usagers comme indiqué ci-dessus et ce à compter du 1^{er} janvier 2022

D'AUTORISER : l'ordonnateur à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation des recettes correspondantes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE


Plus rien n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme

Par délégation du président,

Vice-présidente du CCAS


Jocelyne GIZARDIN



Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021045-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2021046

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOU
THONNAIRE - EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2021, il convient de modifier le budget de la résidence autonomie le Thonnaire de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Ajout de dépenses

Dépenses

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés
Nature 64111 : Rémunération principale : + 32 500,00 €

Recettes

Chapitre 17 : Produits de la tarification
Nature 7488 : Autres : + 32 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021046-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Modification des dépenses

Chapitre 016 : Dépenses afférentes à la structure

Nature 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs : - 800,00 €

Chapitre 011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Nature 6068 : Autres achats non stockés matières et fournitures : + 800,00 €

Je vous propose donc :

D'APPROUVER : les modifications du budget 2021 de la résidence autonomie le Thonnaire telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARD



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021

**Objet : BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2022 DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE
« LOU THONNAIRE »**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel de la résidence autonomie « Le Thonnaire », soumis à votre approbation, s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	DEPENSES		
Groupe I	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	125 493,00	
Groupe II	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	445 974,31	
Groupe III	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	112 049,65	
	TOTAL DES DEPENSES	683 516,96	
	RECETTES		
Groupe I	PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		651 823,96
Groupe II	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		31 693,00
Groupe III	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		0,00
	TOTAL DES RECETTES		683 516,96
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		683 516,96	683 516,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	DEPENSES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 212,30	
	TOTAL DEPENSES	32 212,30	
	RECETTES		
007	DEFICIT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT		25 000,00
28	INVESTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		7 212,30
	TOTAL RECETTES		32 212,30
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		32 212,30	32 212,30

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021047-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

En conséquence, la tarification, calculée sur la base de 16 980 journées prévisionnelles (correspondant à un taux d'occupation de 93 %), s'établit comme indiqué, ci-dessous :

- Un produit de tarification prévisionnel d'hébergement de 651 823.96 €, soit un prix de journée moyen de 38.39 €

Ce budget ne sera rendu exécutoire, qu'après la validation du Conseil Départemental, suite à la procédure contradictoire qui fixera définitivement le prix de journée.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER : le budget prévisionnel de la résidence autonomie « Le Thonnaire », pour l'exercice 2022, tel que décrit ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021

Objet : DECISION MODIFICATIVE N °2 BUDGET CCAS - EXERCICE 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2021, il convient de modifier le budget du CCAS de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
011	OPERATIONS REELLES		
	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-500,00	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	-500,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500,00	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	500,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

<p>Accusé de réception en préfecture 034-2634003-20211018-D2021048-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021</p>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS REELLES		
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	-30 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-17 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 000,00	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		-500,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	-500,00
	OPERATIONS D'ORDRE		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	500,00
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	500,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Je vous propose donc :

D'APPROUVER : les modifications du budget 2021 du CCAS telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
Vice-Présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021048-DE
Date de télérmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021

Objet : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DES FONDS LOCAUX CONTRAT DE VILLE AVEC LA CAF DE L'HERAULT POUR LES SEJOURS PEDAGOGIQUES DES EAJ

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre du Contrat de ville de Sète, le CCAS a déposé une demande d'aide au financement du projet « Séjours pédagogiques EAJ Jean Rigal EAJ Voutes 11-17 ans ». Il s'agit de 7 séjours organisés par les Espaces Adolescence Jeunesse du Centre social : Jean Rigal et Les Voutes. Ils sont destinés aux adolescents des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Sète (Ile de Thau ; Centre-Ville - Ile Sud).

Pour ce projet, la Commission Sociale de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault (C.A.F.) du 11/05/2021, accorde une aide financière au fonctionnement d'un montant de 14 000 €.

Pour les financements supérieurs à 10 000 €, la C.A.F. établit une convention d'objectif et de financement pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement. En plus des conditions générales stipulées dans le Règlement intérieur d'action sociale auquel elle se réfère, elle stipule notamment que le CCAS s'engage à :

- Fournir avant le 30/11/2022 les justificatifs tels que certificat d'engagement, bilan, comptes de résultats...
- Respecter la « Charte de la laïcité »,
- Informer la CAF de tout changement apporté dans l'organisation, le fonctionnement et les prévisions budgétaires de ce projet,
- Mentionner le soutien de la CAF dans les informations et sur les documents destinés aux familles,
- Respecter les dispositions légales et réglementaires,
- Mettre à la disposition de la CAF tous les documents nécessaires au contrôle et à la justification des dépenses.

Cette convention est établie pour l'année, du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ce financement sera imputé au gestionnaire CSPOLEJEUN, antenne JEUNEADO, fonction 5231 et nature 7478.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER :

La signature de la « convention d'objectifs et de financement fonds locaux CV » pour l'aide financière au fonctionnement du projet « Séjours pédagogiques EAJ Jean Rigal EAJ Voutes 11-17 ans ».

D'AUTORISER :

Le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
Vice-présidente du CCAS


Jocelyne GIZARDIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021**

Objet : DON DE MOBILIER PROFESSIONNEL PAR LA M.G.E.N. AU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre du renouvellement de son mobilier de bureau à Montpellier, la société MGEN fait un don à titre gracieux au C.C.A.S. d'une armoire métallique, dont la valeur est estimée à 400 €. Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'ACCEPTER :

Le don de la société MGEN et d'approuver la convention de don de ce mobilier.

D'AUTORISER :

Le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention avec la MGEN

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021050-DE
Date de l'émission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Octobre 2021

Objet : REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES – MISE A JOUR

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 30/09/21

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, LAURENT MAÎTRE, Joëlle BIEVELOT.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, ANDRE Patrick.

Etaient absents : Geneviève COINDOZ, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le CCAS, dont la vocation est de recevoir et d'accompagner des publics en difficulté, a décidé de revoir son règlement d'attribution d'aides facultatives pour l'adapter plus largement aux besoins des publics concernés.

Les aides concernées sont :

- Aides alimentaires, colis dépannages
- Secours financiers
- Accès à l'Épicerie sociale solidaire
- Les Aides spécifiques aux jeunes de 18 à 25 ans (aides à la mobilité, aides en nature)

Un état récapitulatif des aides accordées sera présenté à chaque conseil d'Administration.

En conséquence il vous est proposé d'adopter ce nouveau règlement.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER : le règlement des aides facultatives délivrées par le CCAS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20211018-D2021051-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021